Photomontage 18, Fouilleuse-sortie Nord. Photomontage à 360° - silhouettes

Panorama 1 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)

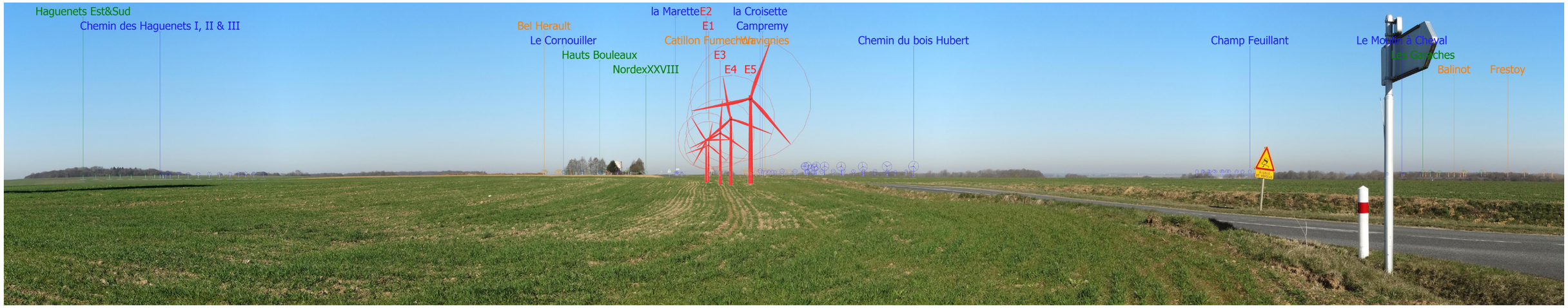

Panorama 2 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)

Panorama 3 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)

Photomontage 32, RD557 entre Lieuvillers et Noroy. Photomontage à 360° - silhouettes

Panorama 1 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)

Panorama 2 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)

Panorama 3 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)

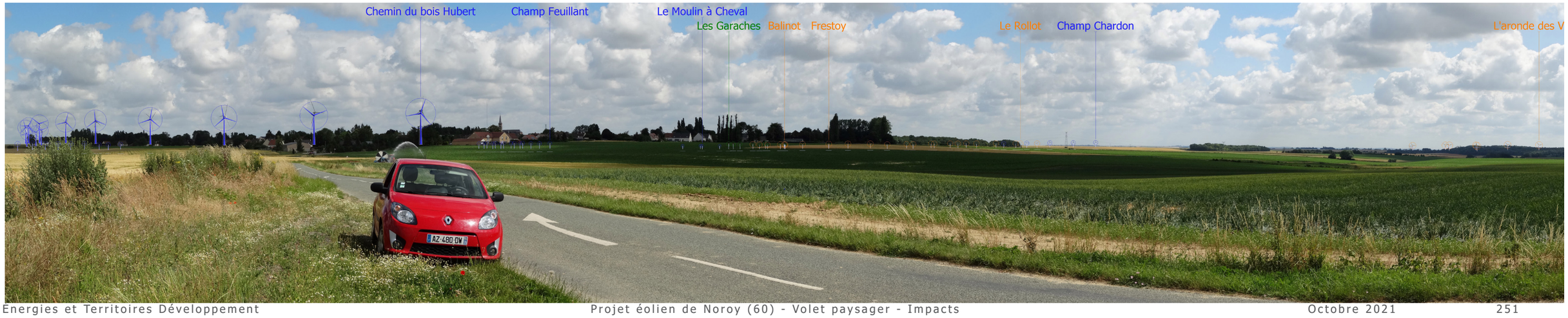

Photomontage 40, RD37 Sud de la Neuville Roy. Photomontage à 360° - silhouettes

Panorama 1 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)

Panorama 2 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)

Panorama 3 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)

L'impact cumulé est faible.

Le projet s'inscrit dans un **contexte éolien peu dense dans le périmètre rapproché.**
Il **se lit avec l'un ou les deux parcs les plus proches** compris dans le périmètre rapproché (Chemin du bois Hubert et Plaine d'Estrées, < 5 km), **ou est perçu seul induisant alors de nouvelles vues avec des éoliennes** depuis les bourgs du périmètre rapproché. Tous les autres parcs éoliens existants, accordés et en instruction inventoriés sont localisés à plus de 10 km du projet dans le périmètre éloigné.
Dans les vues lointaines, le projet est le plus souvent **perçu avec au moins un autre parc éolien** plus proche ou plus lointain selon la position de l'observateur et le contexte paysager. Hormis le parc de la Plaine d'Estrées, les autres parcs éoliens existants et accordés sont en effet localisés dans la partie nord et ouest de l'aire d'étude. A l'est, un seul parc est inventorié, celui en instruction de l'Aronde des vents à environ 13,8 km.

Les résultats théoriques des calculs d'indices sont à nuancer en considérant le rôle du bâti et de la végétation arborée dans les bourgs, ainsi que les jeux de relief et les bois sur le plateau.
Cependant ces **résultats couplés aux photomontages** informent que le **projet reste ponctuel dans les vues, sans induire d'effet d'encerclement et en ne modifiant pas ou peu l'angle de respiration** calculé depuis les bourgs présents sur le plateau dans le périmètre rapproché (plus grand angle dans éolienne). Le tableau de synthèse des calculs d'indices montre que le cumul des angles occupés par l'éolien à moins de 10 km est toujours inférieur à 120°, que l'angle de respiration est toujours supérieur à 160° sauf depuis deux bourgs étudiés tout en étant supérieur à 90° (159° depuis Lieuvillers à environ 3 km au nord-ouest du projet et 127° depuis Argenlieu à environ 5 km au nord-ouest du projet). Le paysage ouvert offre des vues lointaines c'est pourquoi de nombreux photomontages proches à lointains sont réalisés pour illustrer la lecture du projet avec les autres parcs et évaluer l'échelle de ses éoliennes.

La **géométrie** du projet est **lisible et reprend celle des parcs voisins du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées** (logique d'implantation en ligne). La cohérence de géométrie avec le parc du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées (l'un ou les deux parcs selon les photomontages) se lit dans la vue lointaine du projet (à environ 26,5 km) dans le panorama des Beaux Monts de Compiègne à l'est, depuis le plateau au nord dans les vues en covisibilité avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois à plus de 9 km du projet, depuis le sud-est dans le secteur de paysage emblématique de la plaine d'Estrées à proximité des grandes fermes d'Ereuse, d'Eraine et de Saint-Julien-le-Pauvre à des distances de plus de 4 km du projet. Depuis la promenade de Clermont à environ 10 km au sud, le projet n'est pas ou très peu perceptible au travers des arbres.

III.5. Mesures

Les questions environnementales font partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Cette conception doit tout d'abord s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet (nature du projet, localisation, voire opportunité).

Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction. C'est en ce sens et compte-tenu de cet ordre que l'on parle de séquence «éviter, réduire, compenser».

La séquence «éviter, réduire, compenser» les impacts sur l'environnement concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et en particulier les milieux naturels mais aussi la thématique paysagère (mesures d'évitement et de réduction).
Dans la conception et la mise en oeuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts sur l'environnement. Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets.

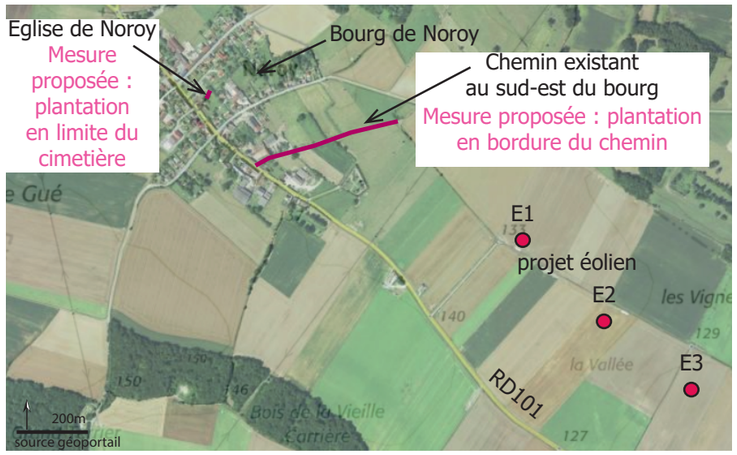

Carte 83. Photographie aérienne de Noroy, projet et mesures

Type de mesure	Objectif	Application au projet
Les mesures d'évitement	Il s'agit des dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à réduire, voire même à éviter certains impacts possibles du projet.	- Choix du site d'implantation : site sur un plateau ouvert ponctué de bois présentant des capacités d'accueil de l'éolien, en dehors des secteurs de patrimoine paysager définis dans l'ancien SRE, en limite ouest du paysage emblématique de la Plaine d'Estrées et en limite des zones d'enjeu en termes de vigilance patrimoniale définies dans l'ancien SRE, tout en étant éloigné des sites patrimoniaux correspondants (Clermont à environ 8 km, Saint-Martin-aux-Bois à environ 9 km). - Diminution de l'emprise visuelle du projet par rapport à l'emprise initiale du site étudié dans les vues lointaines et proches avec notamment prise en compte de l'habitat proche du plateau : diminution de l'angle occupé par les éoliennes du projet par rapport au site étudié, en particulier les bourgs de Noroy et Fouilleuse (< 1 km du projet), - Eloignement du projet aux vallées dont le vallon de Rémécourt présent au sud-ouest. Prise en compte des sensibilités du bourg de Rémécourt : recul du projet de 2,2 km du bourg atténuant l'échelle des éoliennes, - Recherche d'une géométrie simple et lisible : création d'une ligne de 5 éoliennes, avec l'orientation de la ligne des éoliennes du projet selon l'axe structurant local qu'est la route RD101. - Recherche d'une géométrie cohérente avec les parcs éoliens voisins (reprise de la géométrie en ligne), - Prise en compte du patrimoine du périmètre rapproché. Diminution de l'emprise du site depuis Noroy (église monument historique) et depuis les Trois Etots (chapelle monument historique). Recul au hameau des Trois Etots (> 1 km) avec l'absence d'éolienne dans le nord-est du site étudié, récul permettant de réduire l'échelle des éoliennes dans les vues depuis le cœur du hameau. Eloignement aux autres sites patrimoniaux du périmètre rapproché (>2,5 km). - Eloignement aux sites patrimoniaux du périmètre éloignés dont l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (à environ 9 km), la promenade du Châtellier de Clermont (à environ 10 km), et le belvédère des Beaux Monts de Compiègne (à environ 26 km). - Attention portée aux aménagements connexes (chemins, plateformes, poste de livraison) avec l'utilisation de chemins agricoles existants.
Les mesures de réduction	Elles cherchent, dans la mesure du possible, à réduire ou à supprimer les impacts de la variante retenue.	- Balisage lumineux synchronisé au sein du parc (coût intégré dans le projet). - Habillage des deux postes de livraison en bardage bois (9 000 Euros). - Plantation d'une haie (arbres et arbustes) le long du chemin en bordure sud-est du bourg de Noroy (cf. détail ci-dessous, budget de 7 000 Euros). - Plantation d'ifs le long du mur dans le cimetière de l'église monument historique de Noroy (cf. détail ci-après, budget de 3 000 Euros).
Les mesures d'accompagnement	Un pourcentage du budget du parc sera dédié à la création de projets pour les habitants et usagers du site.	L'objectif est de définir des projets utiles pour les habitants et usagers du site. Plusieurs échanges entre Valeco et les élus de Noroy ont eu lieu lors du projet et ont permis d'aborder le thème des aménagements connexes qui pourraient être réalisés. Deux mesures d'accompagnent sont prévues par Valeco: - participation financière à l'enfouissement des réseaux électriques aériens dans le bourg de Noroy. Budget de 100 000 Euros. - aménagement de l'ancienne rue Jean Grignon à Noroy (voie publique sur le domaine communal), aujourd'hui utilisée comme lieu de promenade par les habitants (chemin engazonné conservé avec ce revêtement) : plantation d'arbres et d'une haie de type bocagère en bordure du chemin (palette végétale locale, feuillus pas de conifères), mise en place de deux bancs et de corbeilles. Budget de 7 000 Euros. Cette mesure d'accompagnement interviendra aussi en tant que mesure de réduction une fois les arbres et arbustes poussés. En effet, ce chemin est localisé au sud-est du bourg entre les habitations et le projet éolien. La haie complètera la végétation existante du bourg en créant un avant-plan aux éoliennes (ces arbres n'ont pas pour objectif de masquer les éoliennes). La réduction d'impact visuel depuis les habitations sera efficace une fois les arbres poussés, son efficacité augmentera par conséquent avec le temps.

Tableau 22. Mesures paysagères

Mesure de réduction : plantation d'ifs dans le cimetière de Noroy

Titre de la mesure : plantation d'ifs dans le cimetière de Noroy

Localisation de la mesure : dans le cimetière de Noroy, le long du mur est du cimetière, sur parcelle communale. Mesure discutée et validée avec la commune de Noroy et la société Valéco.

Objectif de la mesure : réduction de l'impact visuel du projet éolien depuis le cimetière (église de Noroy monument historique), et aménagement du cimetière.

Efficacité de la mesure : la réduction d'impact visuel sera efficace une fois les arbres poussés, son efficacité augmentera par conséquent avec le temps. L'if commun peut atteindre une hauteur de 3 à 4 m. Cependant du fait de sa croissance assez lente (10 à 15 cm par an), il est proposé de planter des sujets mesurant au moins 1,50 m.

Coût de la mesure : plantation d'ifs communs (Taxus baccata) de hauteur minimale de 1,50 m sur un linéaire d'environ 20 m : budget d'environ 3 000 euros.

Photomontage 8 - Photographie Etat initial - panorama à 120°

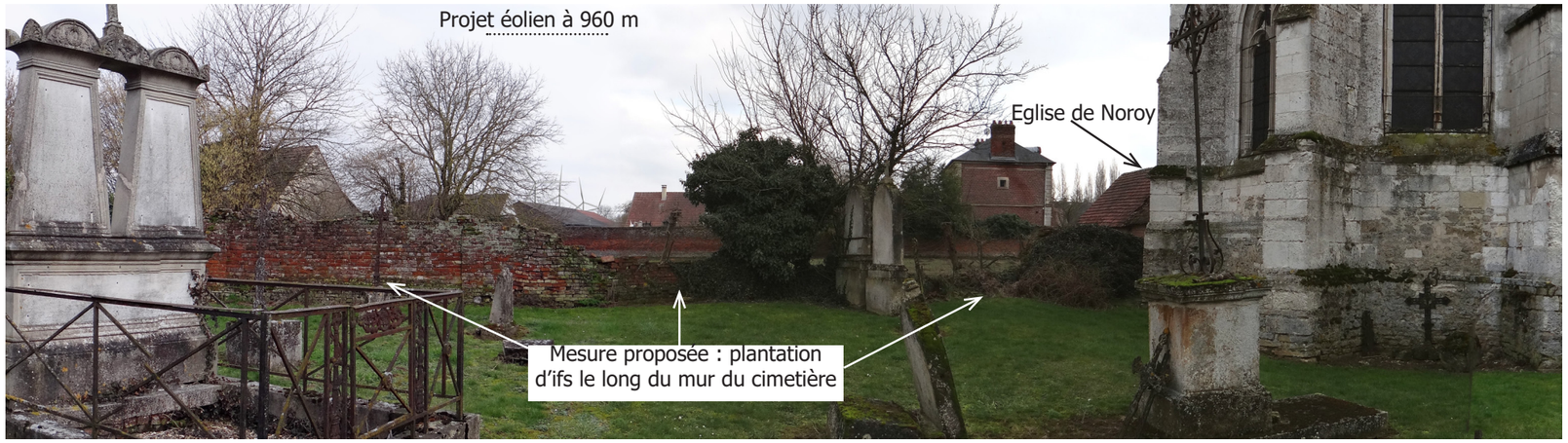

Photomontage 8- Photomontage du projet éolien - panorama à 120°

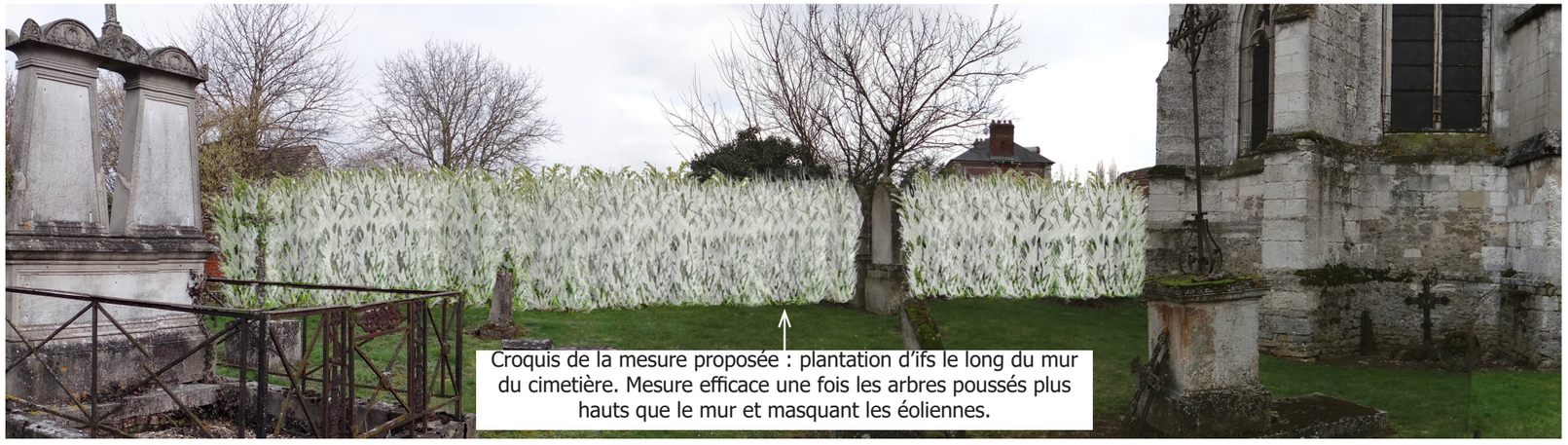

Croquis illustrant la mesure proposée dans le cimetière de Noroy

Synthèse des impacts

La carte suivante et le tableau ci-dessous synthétisent les impacts paysagers. Les critères pris en compte pour définir les impacts sont identiques à ceux étudiés pour définir les sensibilités dans l'état initial.
Le **projet répond aux recommandations de créer un parc à géométrie lisible** (une ligne suivant l'orientation de la route RD101), de **se reculer du bourg de Rémécourt** bâti dans un vallon (pas d'éoliennes dans le sud-ouest du site étudié), de **porter attention aux Trois Etots** (projet en recul au sud du hameau, vues possibles de E1 dans l'axe de la rue tout en étant d'échelle comparable à celle du bâti) et de porter **attention à l'angle occupé par les éoliennes depuis l'habitat notamment Noroy** (projet n'occupant pas tout le site étudié, une ligne).

Thématique	Impact	Niveau d'impact
Contexte éloigné	Le projet s'inscrit dans le paysage de plateau de grandes cultures ponctués de boisements et au relief légèrement vallonné du coeur de l'aire d'étude. Il est ponctuel, et sa géométrie en ligne est lisible. Il se lit seul, avec l'un ou les deux parcs les plus proches du Chemin du Bois Hubert (au nord) et le parc accordé de la Plaine d'Estrées (au sud-est), et/ou avec les autres parcs du périmètre éloigné présents majoritairement au nord. En s'éloignant, la distance atténue l'échelle de ses éoliennes. Les ondulations du relief et les éléments végétaux ou bâtis du paysage créent des plans intermédiaires qui conditionnent les vues induisant la lecture de tout ou partie du projet, ou pas de vues de ses éoliennes. Depuis les plateaux du sud du périmètre éloigné (Clermontois), le projet n'est pas ou peu visible sous l'influence de la distance, du relief et des boisements (vues lointaines, emprise visuelle du projet réduite). Les éoliennes ne seront pas ou peu visibles depuis les fonds de vallée éloignés du projet. Le projet se lira en vue lointaine (> 7 km) depuis le coteau ouest de la vallée de l'Arré (pas de surplomb).	**Impact faible à très faible depuis les plateaux du Pays de chaussée et de la Plaine d'Estrées.** **Impact très faible à nul depuis les plateaux du Clermontois au sud.** **Impact très faible à nul depuis les fonds de vallées** (Oise, Thérain, Brèche, Arronde, Arré).
Contexte rapproché	Dans le périmètre rapproché, la proximité rend possible la lecture des éoliennes entre les habitations depuis les bourgs du plateau. Les photomontages informent que l'échelle des éoliennes est alors comparable à celle du bâti. Les vues ouvertes avec le projet sur le plateau s'observent depuis les accès aux bourgs et les axes routiers notamment la route RD101 en perception immédiate (route au sud du projet). L'angle occupé par le projet est réduit par rapport au site étudié depuis le nord-ouest dont le bourg proche de Noroy (< 1 km), et le sud-est dont le bourg de Fouilleuse (< 1 km) présent entre le projet et le parc accordé de la Plaine d'Estrées. En effet les éoliennes s'implantent en une ligne nord-ouest / sud-est uniquement dans le nord du site (au nord de la RD101). Dans les vues depuis le nord-est et le sud-est, la création d'une seule ligne d'éoliennes diminue moins l'angle occupé par le parc, mais limite cependant la densité éolienne (pas d'éoliennes dans l'ensemble du site). C'est le cas dans le paysage de grandes cultures de la Plaine d'Estrées dans le secteur des grandes fermes au sud-est (paysage emblématique), où l'emprise visuelle du projet est atténuée par la présence de bois en avant-plan et la distance de plus de 4 km. Dans tous les cas, l'emprise du projet reste relativement faible (5 éoliennes), sa géométrie est simple et lisible (une ligne) et reprend la logique d'implantation en ligne des deux parcs les plus proches (Chemin du Bois Hubert et Plaine d'Estrées). Le projet est reculé de la vallée de l'Arré d'environ 6 km et n'est pas visible depuis les bourgs du périmètre rapproché en fond de cette vallée, ainsi que depuis celui de Lamécourt. Au sud-ouest, le projet est reculé de Rémécourt ainsi que des vallons d'Erquery et Saint-Aubin-sous-Erquery, atténuant l'échelle des éoliennes perçues depuis ces bourgs (pas de surplomb).	**Impact modéré à faible sur le plateau (modéré dans les perceptions les plus proches).** **Impact nul depuis le fond de la vallée de l'Arré, impact faible à très faible depuis le coteau ouest (pas de surplomb).** **Impact modéré à faible par le recul du projet aux bourgs bâtis dans les vallons au sud-ouest (Erquery, Saint-Aubin-sous-Erquery, Rémécourt, pas de surplomb).**
Effets cumulés	Le projet s'inscrit dans un **contexte éolien peu dense dans le périmètre rapproché.** Il **se lit avec l'un ou les deux parcs les plus proches** compris dans le périmètre rapproché (Chemin du bois Hubert et Plaine d'Estrées, < 5 km), **ou est perçu seul induisant alors de nouvelles vues avec des éoliennes** depuis les bourgs du périmètre rapproché. Tous les autres parcs éoliens existants, accordés et en instruction inventoriés sont localisés à plus de 10 km du projet dans le périmètre éloigné. **Dans les vues lointaines**, le projet est le plus souvent **perçu avec au moins un autre parc éolien** plus proche ou plus lointain selon la position de l'observateur et le contexte paysager. Hormis le parc de la Plaine d'Estrées, les autres parcs éoliens existants et accordés sont en effet localisés dans la partie nord et ouest de l'aire d'étude. A l'est, un seul parc est inventorié, celui en instruction de l'Aronde des vents à environ 13,8 km. Les résultats théoriques des calculs d'indices sont à nuancer en considérant le rôle du bâti et de la végétation arborée dans les bourgs, ainsi que les jeux de relief et les bois sur le plateau. Cependant ces **résultats couplés aux photomontages** informent que le **projet reste ponctuel dans les vues, sans induire d'effet d'encerclement et en ne modifiant pas ou peu l'angle de respiration** calculé depuis les bourgs présents sur le plateau dans le périmètre rapproché (plus grand angle dans éolienne). Le tableau de synthèse des calculs d'indices montre que le cumul des angles occupés par l'éolien à moins de 10 km est toujours inférieur à 120°, que l'angle de respiration est toujours supérieur à 160° sauf depuis deux bourgs étudiés tout en étant supérieur à 90° (159° depuis Lieuvillers à environ 3 km au nord-ouest du projet et 127° depuis Argenlieu à environ 5 km au nord-ouest du projet). Le paysage ouvert offre des vues lointaines c'est pourquoi de nombreux photomontages proches à lointains sont réalisés pour illustrer la lecture du projet avec les autres parcs et évaluer l'échelle de ses éoliennes. La **géométrie** du projet est **lisible et reprend celle des parcs voisins du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées** (logique d'implantation en ligne). La cohérence de géométrie avec le parc du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées (l'un ou les deux parcs selon les photomontages) se lit dans la vue lointaine du projet (à environ 26,5 km) dans le panorama des Beaux Monts de Compiègne à l'est, depuis le plateau au nord dans les vues en covisibilité avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois à plus de 9 km du projet, depuis le sud-est dans le secteur de paysage emblématique de la plaine d'Estrées à proximité des grandes fermes d'Ereuse, d'Eraine et de Saint-Julien-le-Pauvre à des distances de plus de 4 km du projet. Depuis la promenade de Clermont à environ 10 km au sud, le projet n'est pas ou très peu perceptible au travers des arbres.	**Impact faible**

Thématique	Impact	Niveau d'impact
Patrimoine et tourisme	Les vues depuis les monuments historiques sont majoritairement fermées par le bâti et la végétation, ceux-ci se trouvant le plus souvent au centre des bourgs et villes (Clermont, Compiègne, églises de Catenoy, Lachelle...). Des vues lointaines du projet sur le plateau peuvent s'organiser depuis certains lieux plus ouverts (exemple de l'église de Nointel bâtie en point haut à environ 8 km, impact faible). L'impact est nul depuis le seul site de la candidature UNESCO du patrimoine de mémoire présent dans le périmètre d'étude (cimetière de Vignemont). Aucun site UNESCO n'est inventorié dans le périmètre d'étude. Concernant les **trois sites patrimoniaux** pour lesquels une **zone de vigilance patrimoniale** est définie dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie dans le périmètre éloigné : - Le **projet** est localisé **en limite sud et dans la zone de vigilance patrimoniale autour de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, à environ 9 km, avec un impact nul depuis l'abbaye** dans le bourg (vues fermées) et un **impact modéré à faible en s'éloignant pour les covisibilités depuis le nord de l'abbaye.** Le projet se lit en effet dans les vues larges sur le paysage éolien et de grandes cultures, en covisibilité directe avec l'abbaye depuis le nord. Dans les perceptions les plus proches de l'abbaye, l'échelle de ses éoliennes est inférieure à celle de l'abbaye sous l'influence de la distance de plus de 10 km. Le projet est ponctuel et de faible emprise visuelle, avec une géométrie en ligne lisible entre le parc éolien accordé de la Plaine d'Estrées et le parc existant du Chemin du Bois Hubert. - Le **projet** est localisé **à proximité mais en dehors de la zone de vigilance patrimoniale autour de Clermont,** et n'est **pas ou très peu visible depuis la promenade du Châtellier à environ 10 km** (pas de modification de l'ambiance du lieu). **Depuis le sud de la ville** le projet n'est pas localisé dans l'axe de vue sur Clermont (**pas de covisibilité)**. **Depuis l'ouest sur la RD929**, la ville se découvre à la sortie de la forêt, **sans covisibilité** avec le projet. - Le **projet** est localisé **en dehors de la zone de vigilance patrimoniale autour de Compiègne**. Sous l'effet de la distance d'environ 20 km, la découverte du patrimoine dans le **centre-ville** ne présente **pas d'impact.** Le projet est perçu **en vue lointaine à environ 26,5 km** dans le **panorama des Beaux Monts de Compiègne, avec un impact faible.** Le projet n'est pas dans l'axe de la perspective mais décalé au sud, sa **géométrie en ligne est lisible** et l'**échelle de ses éoliennes est atténuée par la distance,** il ne domine pas la ville de Compiègne, et il occupe un **angle de vue restreint sur l'horizon** (projet ponctuel, 5 éoliennes dans un angle d'environ 1,5°). Le projet s'inscrit dans l'alignement du parc accordé de la Plaine d'Estrées avec la même logique d'implantation en ligne, au sud-est de l'ensemble éolien formé par les parcs existants autour de Saint-Just-en-Chaussée (Chemin du Bois Hubert, Bel Hérault...) et l'échelle de ses éoliennes est comparable à celle du parc de la Plaine d'Estrées. A l'échelle rapprochée, la localisation du projet en recul de la **vallée de l'Arré** induit des **impacts nuls** dans la découverte du patrimoine bâti du fond de vallée (Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau) en perception immédiate, **faibles à très faibles depuis l'ouest de la vallée.** Les **monuments historiques les plus proches** sont l'**église de Noroy à environ 960 m et la chapelle des Trois Etos à 1,3 km.** Les **autres** monuments historiques sont **éloignés de plus de 2,5 km du projet.** Sur le plateau, **l'impact est faible** depuis **l'église de Noroy** (projet en arrière-plan du bâti du bourg, < 1 km) et la ferme d'Ereuse (vue du projet à environ 5 km en arrière-plan des bois du plateau), **très faible depuis la chapelle des Trois Etots** (projet en transparence derrière les arbres), **nul depuis l'église et le château de Pronleroy, le patrimoine dans le bourg de Cressonsacq, les églises dans les coeurs de bourgs de Maimbeville, Leglantiers, la Neuville-Roy, la ferme d'Eraine**. Il n'y a **pas de covisibilité avec la chapelle des Trois Etots, non visible depuis le plateau** par sa localisation dans un contexte boisé. Depuis les routes le projet s'inscrit dans le paysage de plateau cultivé et boisé dans des vues comprenant les silhouettes des villages. Des **covisibilités avec le patrimoine du plateau** s'organisent alors, cependant le **projet** reste **ponctuel et de faible emprise visuelle, avec une géométrie lisible** en ligne de 5 éoliennes **(impact modéré à faible)**. C'est le **cas dans les vues proches sur le bourg de Noroy** depuis ses accès ouest et nord-ouest, où l'église se distingue cependant peu. Depuis l'accès **nord de Cressonsacq,** le projet est décalé de l'axe visuel sur l'ancien donjon et l'église, et l'échelle des éoliennes est atténuée par la distance d'environ 4 km (éoliennes d'échelle inférieure aux bosquets autour du bourg). A l'est et au sud-est, dans le secteur de **paysage emblématique de la Plaine d'Estrées et des grandes fermes** d'Ereuse, d'Eraine, et de Saint-Julien-le-Pauvre (défini dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie et dans l'atlas des paysages de l'Oise), le **projet** est **éloigné de plus de 4,5 km de ces fermes** monuments historiques. Il se lit en arrière-plan de la ligne d'horizon dessinée par les bois dans le paysage agricole de la plaine avec le parc éolien accordé de la Plaine d'Estrées. Il s'identifie avec sa ligne de 5 éoliennes (géométrie claire et lisible), et l'échelle de ses éoliennes est atténuée par la distance de plus de 4 km et la présence de plans intermédiaires créés par les bosquets, les ondulations fines du relief, et le bâti. L'**impact** est **modéré à faible en s'éloignant.** Des perceptions du projet s'organisent depuis les **circuits de randonnée et l'ancien moulin à vent de Fouilleuse, avec lecture du projet dans le paysage du plateau du Pays de Chaussée.** Le projet reste ponctuel dans ces larges vues et sa géométrie est lisible. **La réflexion sur le choix de l'implantation des éoliennes au sein du site étudié dans l'état initial a permis de diminuer l'impact du projet** (mesures appliquées dans la démarche projet : projet n'occupant pas tout le site étudié, diminution de l'angle sur l'horizon et diminution de la densité éolienne du parc).	**Impact faible** **Vue lointaine du projet depuis le panorama des Beaux Monts de Compiègne (>25 km).** **Possibles covisibilités avec les silhouettes de bourg dans les vues d'ensemble sur le plateau (impact modéré à faible).** **Découverte du patrimoine bâti dans les fonds de vallée et les coeurs de bourg (impact nul à faible).**

Tableau 23. Synthèse des Impacts

SYNTHESE DES IMPACTS DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

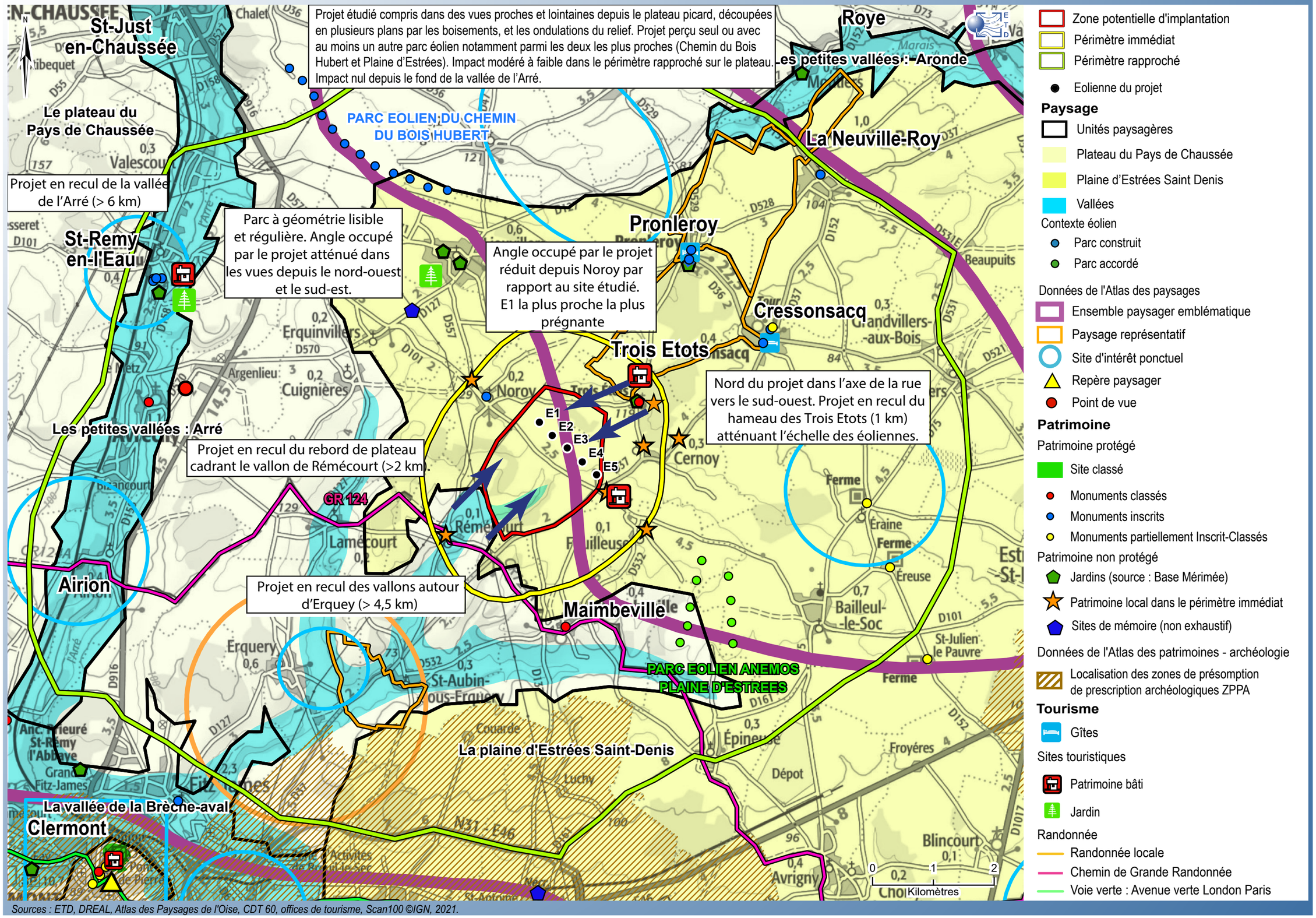

Sources : ETD, DREAL, Atlas des Paysages de l'Oise, CDT 60, offices de tourisme, Scan100 ©IGN, 2021.

Carte 84. Synthèse dans le périmètre rapproché

Bibliographie

- Schéma Régional Eolien, 2012, région Picardie
- Données DREAL Hauts de France sur les études d'impacts de projet éoliens, 2019, DREAL Hauts de France,
- Atlas des Paysages de l'Oise, DREAL Picardie
- Atlas des Paysages de la Somme, DREAL Picardie
- Atlas des patrimoines (http://atlas.patrimoines.culture.fr), Ministère de la Culture,
- Base de données Mérimée (Monuments historiques), Ministère de la Culture,
- Données DREAL sur le patrimoine et le paysage,
- Données DREAL sur les parcs éoliens,
- Données touristiques : Comité départemental du Tourisme de l'Oise, de la Somme et offices de tourisme locaux,
- Guide méthodologique pour la prise en compte des «enjeux paysage patrimoine» dans l'instruction des projets éoliens, 2014, DREAL Centre
- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2016, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.